

Procès-Verbal

Séance du 7 Avril 2026

L' an 2026 et le 7 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de SAVE Jean-Christophe Maire.

Présents : M. SAVE Jean-Christophe, Maire, Mmes : BERTHELOT Marie-Laure, MASCARELLO Christine, PAULAY Carole, PAUTRET Nadège, SHECKLER-WILSON Karen, TROUVAY Isabelle, VERGAERT Beatrix, MM : ARLAUD Denis, DEBRE Stéphane, DUFOUR Philippe, LOUVEAU Michel, SRIBNY Adrien

Absent(s) ayant donné procuration : M. DECELLE Yves à Mme MASCARELLO Christine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 02/04/2026

Date d'affichage : 02/04/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme VERGAERT Beatrix

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES - 07_04_2026_01
DELEGUES DES DIFFERENTES ASSEMBLEES SYNDICALES, ASSOCIATIVES - 07_04_2026_02
Convention " opération autopartage " - 07_04_2026_03
MARCHE DE TRAVAUX DU PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS : VALIDATION DE LA REATRIBUTION DU LOT 7 - DOUBLAGE, CLOISONS, PLAFONDS - 07_04_2026_04
DEMANDE DE TELEALARME 01-2026 - 07_04_2026_05
DEMANDE DE TELEALARME 02-2026 - 07_04_2026_06
ACTUALISATION DES PROCURATIONS POSTALES - 07_04_2026_07

En introduction de séance, intervention de Madame Emilie ACQUISTAPACE, Sous-préfète de l'arrondissement de Château-Chinon :

Madame la Sous-préfète explique au conseil quelles sont ses fonctions, et les principales missions de la Sous-préfecture pour la municipalité : contrôle de légalité et des budgets, gestions du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), gestion et attribution (pour certains cas) de la subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), la subvention du Fond Vert et la sécurité incendie des EPR.

Elle présente ensuite les principaux partenaires et leurs principales missions : le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Electricité, d'Energie et d'Environnement de la Nièvre) pour l'électricité, l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour l'eau, le médical, la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour l'agriculture, chasse, eau, environnement, etc.).

Enfin, elle informe le conseil qu'une visite de Madame la Préfète est prévue sur l'arrondissement de Château-Chinon le 19 mai prochain, un mail parviendra prochainement en mairie.

Monsieur le Maire remercie Madame la Sous-préfète pour cette intervention et reprend l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite formuler des observations suite à la réception du procès-verbal de la précédente séance :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, relatif à la validation de l'analyse des offres et de la nouvelle attribution du LOT 07 : Doublage – Cloisons - Plafonds, du marché de travaux du Parc Résidentiel de Loisirs.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1. Désignation des commissions communales et des délégués des différentes assemblées syndicales, associatives et communautaires :

Chaque commission municipale est animée par le Maire ou un Adjoint, le travail est suivi par la gouvernance. Le Maire est membre de droit. Les commissions présentent leur travail et leurs propositions au Conseil Municipal qui débat et délibère.

Une présentation des différentes commissions est projetée. Les membres du conseil municipal se répartissent les différents postes. Monsieur Yves DECELLE, absent à cette séance, ayant au préalable fait part au Maire de sa candidature à différentes commissions, est alors inscrit.

COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES - Délibération 07-04-2026-01 :

COMMISSIONS MUNICIPALES

URBANISME PLU-I CAO Droits de préemption	Sécurité Incendie Correspondant défense prévention routière	Éducatif et social Logement d'urgence	Finances	Ressources humaines
Maire	Maire et Adjoint 02	Maire	Adjoint 01	Adjoint 01
Relations CCBLM (PLUI) Ouverture des plis et analyse des offres		Relations avec : - Centre Social - Village d'Enfants - Maison de Santé - Gendarmerie - Département	Élaboration du budget Suivi recettes et dépenses	Gestion administrative des agents municipaux Recrutements
Commission fermée	Commission fermée	Commission fermée	Commission fermée	Commission fermée
- Yves DECELLE - Denis ARLAUD - Christine MASCARELLO - Michel LOUVEAU	- Yves DECELLE - Philippe DUFOUR	- Adrien SRIBNY - Philippe DUFOUR - Isabelle TROUVAY	- Isabelle TROUVAY - Yves DECELLE - Michel LOUVEAU	- Nadège PAUTRET - Stéphane DEBRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN

Désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal :

- Jean-Christophe SAVE, Maire
- Christine MASCARELLO, 1ère adjointe

Désigné suite aux démissions successives du 2^{ème} et 3^{ème} adjoint du poste de conseiller communautaire :

- Denis ARLAUD, 4^{ème} adjoint

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Écoles Restaurant scolaire PAT	Associations sportives et culturelles	Grands projets structurants	Chemins Ruraux et Environnement	Travaux communaux Aménagement de la ville
Adjoint 01	Adjoint 02	Maire	Adjoint 01 et 04	Adjoints 02 et 04
Relations éducation nationale Gestion restaurant scolaire Périscolaire méridien	Relations avec les clubs sportifs et associations Commission des Présidents d'associations	Suivi et études des grands projets Recherche de subventions Relations financeurs	Développement et entretien des chemins communaux	Planification et suivi des travaux courants Accessibilité Propreté du bourg et des hameaux Décorations Fleurissement
Commission ouverte (PAT-Ma cantine)	Commission ouverte	Commission ouverte (phase étude)	Commission ouverte	Commission ouverte
- Adrien SRIBNY - Béatrix VERGAERT - Carole PAULAY - Stéphane DEBRE	- Marie Laure Berthelot - Philippe DUFOUR - Michel LOUVEAU - Adrien SRIBNY - Béatrix VERGAERT	- Michel Louveau - Adrien SRIBNY - Yves DECELLE - Christine MASCARELLO	- Philippe DUFOUR - Béatrix VERGAERT - Adrien SRIBNY	- Michel LOUVEAU - Carole PAULAY - Yves DECELLE

Référents bourg et hameaux :

Culture – Patrimoine Fêtes et cérémonies	Communication Info des habitants	Commission Action sociale
Adjoints 01 et 03	Adjoint 03 et 01	Maire
Médiathèque École de Musique-RESO Préservation et promotion du patrimoine Sceni-qua-non Petites scènes du Bazois Relations Châtillon en fête Protocoles commémoratifs Calendrier des manifestations	Promotion de la commune Panneau lumineux Site internet Panneau Pocket Bulletin Municipal Réseaux sociaux Organisation réunions de quartiers - Affichage	Analyse et propositions face à des situations d'urgence Téléalarmes Colis de Noël
Commission ouverte	Commission ouverte	Commission ouverte
- Michel LOUVEAU - Philippe DUFOUR - Marie-Laure BERTHELOT	- Nadège PAUTRET - Michel LOUVEAU	- Marie-Laure BERTHELOT - Carole PAULAY - Nadège PAUTRET

Commission de contrôle des listes électorales :

- Carole PAULAY (les autres membres de la commission seront prochainement nommés par arrêté de la Préfète).

1	2	3	4	5
Bernière Le Moulin Neuf Chaumois-Ravizy	Blanzy Mingot Domaine des Prés	La Boulaine	Beauregard Le Champ Lauron Partie Fontenille (côté Champ Lauron)	Chambonne Crangy La Grimpette Champ Trompette
- Stéphane DEBRE - Michel LOUVEAU	- Stéphane DEBRE - Michel LOUVEAU - Adrien SRIBNY	- Denis ARLAUD - Karen SHECKLER-W ILSON	- Christine MASCARELLO - Isabelle TROUVAY	- Jean-Christophe SAVE - Denis ARLAUD
6	7	8	9	10
Châtillon Le Bourg Le Port	Châtillon Picherotte -Écoles Les Vignes	Coeuillon	Rue de Cornille Cornille (Hameau)	Fontenille Frasnay Le Champ de l'Étang
- Christine MASCARELLO - Jean-Christophe SAVE - Adrien SRIBNY - Isabelle TROUVAY	- Stéphane DEBRE - Yves DECELLE - Beatrix VERGAERT	- Jean-Christoph e SAVE	- Marie-Laure BERTHELOT	- Philippe DUFOUR - Carole PAULAY - Nadège PAUTRET - Beatrix VERGAERT

**DELEGUES DES DIFFERENTES ASSEMBLEES SYNDICALES, ASSOCIATIVES- Délibération
07-04-2026-02 :**

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Bazois (SIAEP) :

- Titulaire 1 : Beatrix VERGAERT
- Titulaire 2 : Christine MASCARELLO

SYNDICAT MIXE D'EQUIPEMENT TOURISTIQUE DU CANAL DU NIVERNAIS :

- Titulaire : Jean-Christophe SAVE
- Suppléant : Christine MASCARELLO

PARC RÉGIONAL DU MORVAN :

- Titulaire : Adrien SRIBNY
- Suppléant : Beatrix VERGAERT

SIEEEN :

- **Commission Locale d'Énergie (CLE) :** Denis ARLAUD
- **Infrastructures Réseau Véhicules Electriques :** Jean-Christophe SAVE
- **Eclairage public :** Stéphane DEBRE

SYNDICAT TRANSPORTS ET GESTION DU COLLEGE DE MOULINS-ENGILBERT :

- Titulaire 1 : Nadège PAUTRET
- Titulaire 2 : Jean-Christophe SAVE

CENTRE SOCIAL :

- Titulaire : Jean-Christophe SAVE / Déléguée : Christine MASCARELLO
- Suppléant : Beatrix VERGAERT

CNAS :

- Titulaire : Christine MASCARELLO

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (Territoire Numérique)

- Titulaire : Karen SHECKLER-WILSON
- Suppléant : Michel LOUVEAU

ECOLE DE MUSIQUE (RESO) :

- Titulaire : Christine MASCARELLO
- Suppléant : Carole PAULAY

AMBROISIE :

- Titulaire : Denis ARLAUD

CORRESPONDANT DEFENSE :

- Philippe DUFOUR

2. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux :

Monsieur le Maire explique que, compte-tenu de la délibération 04-07-2023-002 du 04/07/2023, par laquelle le délégué déontologue proposé par le centre de gestion de la Nièvre, avait été désigné par le conseil municipal pour une durée de six ans, soit jusqu'en juillet 2029.

Sauf volonté particulière du conseil municipal, il n'y a pas lieu de reprocher à cette désignation.

Pour information :

PRINCIPE : Le référent déontologue des élus est un expert des règles déontologiques pour conseiller les élus.

Chaque élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local, inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

ROLE DU REFERENT DEONTOLOGUE : Le référent déontologue accompagne les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales liés par exemple, aux situations de conflit d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver.

Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts.

Le référent déontologue peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leur mandat.

3. Convention « opération autopartage » - Délibération 07-04-2026-03 :

Monsieur le Maire :

Rappelle le projet en cours du projet « autopartage » et les délibérations n° 17 09 2024 08 du 17/09/2026 et 28 10 2025 02 du 28/10/2025 précédemment prises concernant la candidature de la municipalité au projet, puis au choix de l'emplacement du dispositif au niveau de la Place Pierre Saury.

Explique l'antériorité de ce dossier en cours au conseil municipal :

A la suite d'un travail collectif initié par le PETR Nivernais Morvan (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) sur la mobilité, il est apparu utile et nécessaire de pouvoir mettre en place un parc de véhicules électriques, situé dans plusieurs Communes, afin de permettre aux habitants de se déplacer en autopartage. Ce service est déployé de manière harmonisée sur trois EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : ici les Communautés de Communes) : CCBLM, CCACN et CCMSGL. Il s'agit d'une expérimentation qui pourra se terminer deux ans après sa mise en service. Ce service, pouvant être utilisé par tous les usagers (privés, collectivités, etc.), est régi par un système de réservation via une application mobile et un système de boîte à clés.

Précise les points suivants relatifs à l'idée de l'autopartage :

- Véhicule « autopartagé » : Peugeot 208,
- Le permis B des emprunteurs est obligatoire,
- Sauf imprévu l'installation est envisagée pour l'été, au niveau de la Place Pierre Saury,
- Projet expérimental sur 2 ans avec une mise en route progressive sur 6 mois (adaptation),
- Possibilité pour l'avenir d'étendre le projet au-delà des centre bourgs, en fonction du succès de l'opération,
- La communauté de communes porte le projet et le finance à 50 % du reste à charge. Les 50 % restants seront financés par les trois communes partenaires du projet (dont Châtillon-en-Bazois),
- Assurance prise en charge par la communauté de communes (« tous risques » et jeunes conducteurs,
- Le tarif est estimé à 5 € / ½ journée et à 10 € par jour d'utilisation. L'état des lieux du véhicule est effectué à chaque prise en main, par l'emprunteur,
- Une journée de location au maximum par emprunt. Une limite par utilisateur sera calculée afin de faire profiter le plus grand monde de conducteurs (sans conditions de ressources),
- L'autonomie est de 500 km et la recharge est possible sur les bornes standards (aux frais de l'utilisateur). Le véhicule ne sera pas disponible si sa charge insuffisante. Le temps de recharge reste court,
- L'application de réservation est téléchargeable sur smartphone.

Explique qu'un élu référent devra être désigné ainsi qu'un agent municipal référent : pour l'organisation de la maintenance, le petit entretien, le nettoyage mensuel, etc.

Après avoir énoncé les points de la convention de l'opération « autopartage » dont le projet est ci-annexé,

Propose au Conseil Municipal d'adopter les termes de la ladite convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter les termes de la convention de l'opération « autopartage »,**
- **de charger le maire de signer cette convention,**
- **d'établir les formalités relatives aux autorisations d'urbanisme,**

- de signer tout document relatif à la mise en place et au financement de ce dispositif.

**3bis. MARCHÉ DE TRAVAUX DU PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS :
VALIDATION DE LA REATRIBUTION DU LOT 7 - DOUBLAGE, CLOISONS, PLAFONDS
Délibération 07-04-2026-04 :**

Monsieur le Maire,

Rappelle que l'entreprise ROUSSEAU était titulaire du marché de Doublage - Cloisons - Plafonds (Lot 07), du chantier de réhabilitation du Parc Résidentiel de Loisirs de Châtillon en Bazois, par notification du 23 octobre 2024.

Rappelle la délibération 26-02-2026-13 du 26/02/2026 par laquelle le Conseil Municipal, a :

- décidé la résiliation du Marché de Travaux du parc résidentiel de Loisirs avec le titulaire du LOT 07 : Doublage – Cloisons – Plafonds, pour retard considérable d'exécution de contrat et abandon de chantier,
- chargé le maire de notifier la résiliation à l'entreprise ROUSSEAU,
- chargé le maire de procéder à la consultation des entreprises pour la reprise du LOT 07,
- chargé le maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les documents afférents à la conformité de cette démarche (constat d'huissier, etc.).

Considérant que quatre entreprises ont été consultées : deux entreprises n'ont pas souhaité déposer d'offres, les deux offres reçues ont été transmises au cabinet d'architecture,

Considérant le rapport d'analyse technique et le rapport des mémoires techniques de l'architecte, pour le LOT 07 : Doublage – Cloisons – Plafonds, suite à la résiliation du marché de travaux de l'entreprise ROUSSEAU.

Considérant que l'offre déposée par l'entreprise BARIS rénovation n'est ni conforme, ni recevable,

Considérant que l'offre de l'entreprise candidate E.D. LUCIEN, dont le siège est situé à NEVERS (58000), 10 route de Sermoise, à la reprise du LOT 7 – DOUBLAGE, CLOISONS, PLAFONDS : au prix de 72 473,48 € HTVA apparaît comme la plus conforme et recevable.

Sollicite l'approbation du conseil sur le choix de cette entreprise.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre de l'entreprise E.D. LUCIEN, pour le LOT 07 : DOUBLAGE, CLOISONS, PLAFONDS : au prix de 72 473,48 € HTVA.

4. Projet de centrale agrivoltaïque à Tamnay-en-Bazois :

Après présentation du projet et échanges, plusieurs questions restent en suspens, notamment formulées par Messieurs ARLAUD et SRIBNY. Le conseil municipal décide de reporter ce point d'ordre du jour à une prochaine séance, afin de lui permettre un délai d'étude et de réflexion suffisant (sous 2 mois). Le dossier complet sera prochainement communiqué par email à l'ensemble du conseil municipal.

5. Demandes de téléalarme :

VU l'article L 2121-22 et l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités territoriales qui réglementent les commissions d'action sociale,

VU l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) selon lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune et détermine les conditions générales et modalités d'octroi des aides individuelles qui seront versées par la commune au titre de l'action sociale dès lors que cette intervention a pour objet de satisfaire un besoin de la population,

VU le barème appliqué par le Conseil Départemental des tarifs et conditions d'attributions des aides financières, selon lequel le CCAS appuie son analyse pour proposer au conseil municipal, une analyse sur la possibilité d'attribution ou non d'une aide, et dans l'affirmative sur sa modulation,

Le Conseil Municipal,

Demande n° 01-2026 - Délibération 07-04-2026-05 :

CONSIDÉRANT la demande de [REDACTED], domicilié [REDACTED], 58110 Châtillon-en-Bazois qui sollicite une aide financière pouvant être allouée aux frais de location d'un système de téléalarme, fixé à 25,00 € par mois (300,00 € par an),

CONSIDÉRANT le dossier financier de [REDACTED] et notamment son dernier avis d'imposition, par rapport au barème du Conseil Départemental : le demandeur est éligible à une aide de la commune s'élevant à 7,62 €/mois, soit 91,44 €/an.

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette aide de la commune conditionne une aide du département qui s'élèverait également à 7,62 €/mois, soit 91,44 €/an.

Le reste à charge de l'abonné après déduction des aides serait de 9,76 €/mois, soit 117,12 €/an.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Communale d'Action Sociale qui s'est réunie le 16 mars 2026,

Monsieur le Maire propose au Conseil l'octroi à [REDACTED] d'une aide financière mensuelle de 7,62 € pour son équipement en téléalarme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à la majorité, d'octroyer à [REDACTED] une aide mensuelle de 7,62 € allouée aux frais de location d'un système de téléalarme.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Demande n° 02-2026 - Délibération 07-04-2026-06 :

CONSIDÉRANT la demande de [REDACTED], domiciliée [REDACTED], 58110 Châtillon-en-Bazois, qui sollicite une aide financière pouvant être allouée aux frais de location d'un système de téléalarme, fixé à 25,00 € par mois (300,00 € par an),

CONSIDÉRANT le dossier financier de [REDACTED] et notamment son dernier avis d'imposition, par rapport au barème du Conseil Départemental : la demanderesse est éligible à une aide de la commune s'élevant à 5,72 €/mois, soit 68,64 €/an.

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette aide de la commune conditionne une aide du département qui s'élèverait également à 5,72 €/mois, soit 68,64 €/an.

Le reste à charge de l'abonnée après déduction des aides serait de 13,56 €/mois, soit 162,72 €/an.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Communale d'Action Sociale qui s'est réunie le 16 mars 2026,

Monsieur le Maire propose au Conseil l'octroi à [REDACTED] d'une aide financière mensuelle de 5,72 € pour son équipement en téléalarme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à la majorité, d'octroyer à [REDACTED] une aide mensuelle de 5,72 € allouée aux frais de location d'un système de téléalarme.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

6. ACTUALISATION DES PROCURATIONS POSTALES - Délibération 07-04-2026-07 :

Monsieur le Maire,

Explique qu'il convient de mettre à jour les procurations postales déléguées jusqu'à ce jour :

Demande l'annulation des pouvoirs délégués à Monsieur Michel MARIE : de retirer et recevoir les envois de la Poste, notamment les courriers recommandés, et d'acheter pour le compte de la commune des solutions d'affranchissement.

Demande à ce que les pouvoirs de retirer et recevoir les envois de la Poste, notamment les courriers recommandés, et d'acheter si nécessaire pour le compte de la commune des solutions d'affranchissement **soient délégués à Monsieur Jean-Christophe SAVE, Maire.**

Rappelle la **délibération en cours n°11-03-2025-0015 du 11/03/2025**, par laquelle Mesdames DETOLLENAERE Sophie et LAGAIN Edwige, **ont procuration** pour retirer et recevoir les envois de la Poste, notamment les courriers recommandés, et acheter si nécessaire pour le compte de la commune des solutions d'affranchissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'annuler la procuration postale de Monsieur Michel MARIE,
- De donner procuration à Monsieur Jean-Christophe SAVE, Maire, pour retirer et recevoir les envois de la Poste, notamment les courriers recommandés, et acheter si nécessaire pour le compte de la commune des solutions d'affranchissement

7. Convention d'occupation des salles :

Après présentation du projet et échanges, le conseil municipal décide de reporter ce point d'ordre du jour à une prochaine séance afin de lui permettre un délai d'étude et de réflexion suffisant.

8. Droits de préemption :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la cession à venir d'un bien situé route des Buchères, non concerné par un droit de préemption communal.

9. Questions et informations diverses :

- **Pouvoir donné en cas d'absence aux séances du conseil municipal :**

Le Maire explique aux conseillers qu'en cas d'absence d'un élu à une séance du conseil municipal, ce dernier, s'il le souhaite, a la faculté de se faire représenter par un conseiller présent (un seul pouvoir possible par élu). Le pouvoir doit être formalisé **avant la séance**, au moyen du récépissé figurant au bas de la convocation : ce pouvoir doit être signé par le demandeur et transmis en mairie, par le moyen de son choix, ou signé directement en mairie.

Ce formalisme est important car la légalité des délibérations prises par le conseil en dépend.

- Formation « ambroisie » gratuite : Mesdames Nadège PAUTRET et Beatrix VERGAERT proposent leur candidature à la formation « ambroisie ».

Certains conseillers se demandent si une formation existe également concernant la prolifération de la renouée du Japon.

- Maison communale louée par le Village d'Enfants : comme évoqué en « questions diverses », lors de la séance du 26/02/2026, le Maire rappelle que l'ouverture prochaine de l'antenne du Village d'Enfants à Decize se précise. Ainsi, le bail locatif de la maison communale actuellement louée dans laquelle vivent cinq jeunes sera prochainement résilié, pour une libération des lieux au 1^{er} juillet 2026.

Le système de chauffage actuel au fuel étant assez coûteux, il est nécessaire d'étudier un nouveau dispositif plus économique.

- Manifestations à venir : Madame MASCARELLO présente plusieurs manifestations à venir :
 - o 23 avril : Bibliobus à la médiathèque du Bazois : dans le cadre du remplacement des ouvrages, une aide à la manutention sera la bienvenue.

- 7 mai : projection de deux films évoquant la ruralité.
 - 9 mai : parcours du cœur.
 - Les P'tites Scènes du Bazois les 26 et 27 juin : une équipe se constitue pour mise en place de la logistique.
- Agence Postale Châtillonnaise : Madame PAULAY évoque qu'un projet d'installation, au niveau de l'agence postale, de boîtes extérieures d'expédition et de réception de colis, est à l'étude. Ce point, qui avait été présenté en questions diverses en séance du 26/02/2026, semble donc se concrétiser.
- Vitesse trop élevée : Mesdames BERTHELOT, PAUTRET et VERGAERT font l'écho de leur voisinage d'une vitesse trop élevée au niveau des routes de Cornille, de Frasnay et de Fontenille : les limitations ne sont pas suffisamment respectées et le risque d'accident est élevé.
- Signalisation :
 - Madame SHECKLER-WILSON informe que le panneau de limitation de tonnage « 5t » situé rue de la Boulaine est détérioré. Elle informe aussi que l'affichage public situé au niveau du centre-social nécessite un nettoyage et une restauration.
 - Madame BERTHELOT demande la remise en place du panneau d'informations et l'implantation d'un panneau « 30 » au niveau de Cornille.
 - Monsieur DUFOUR demande la réfection du marquage au sol de la bande de « Stop » située au bas de la rue de Beauregard. En effet, des automobilistes ne perçoivent plus la limite et la franchissent sans marquer l'arrêt.
- Pays Nivernais Morvan : Monsieur LOUVEAU demande des précisions concernant les missions du Pays Nivernais Morvan, duquel un email lui a été transféré. Monsieur le Maire l'invite prendre part à la réunion fixée demain en mairie, durant laquelle Madame PIQUETTE présentera le fonctionnement du Pays Nivernais Morvan, ses missions et les possibilités d'implication.
- Services Techniques : Monsieur DEBRE fait état de l'avancement de différents projets et travaux :

Les peintures et rafraichissements du Club-House du stade de rugby ont été réalisés par les agents du service technique et sont terminés. Le conseil félicite les agents pour ce travail de qualité.

A l'occasion des vacances scolaires, divers travaux au niveau des écoles seront réalisés.

Des offres actuellement avantageuses sont à l'étude pour l'achat d'une débroussailleuse et d'une tondeuse (prévues au budget 2026).

Des panneaux actuellement stockés aux ateliers des services techniques seront prochainement posés. Monsieur DEBRE propose par ailleurs d'étudier l'implantation d'un panneau directionnel vers la place Pierre Saury, informant des points suivants :

 - parking de 150 places,
 - borne de recharge électrique,
 - véhicule « autopartage » (à voir avec la CCBLM).

Il fait, par ailleurs, part de démarches en cours concernant la présence de véhicules en stationnement abusif dans des rues du centre de la commune.

Enfin, il explique qu'un dispositif de vidéo surveillance au niveau des service techniques pourrait être prochainement installé.

- Emanations : Madame SHECKLER-WILSON et Monsieur ARLAUD font part d'émanations anormales de fuel depuis d'anciennes citernes vides au niveau de Ravizy.
- Opération de nettoyage : Monsieur SRIBNY a constaté la présence de nombreux détritux au niveau du bord de la rivière notamment sur le terrain de l'ancienne forge. Un projet d'opération de nettoyage sera étudié par la Commission Environnement.
- Calendrier partagé : pour optimiser l'information relative à l'organisation des différentes commissions, un calendrier partagé sera prochainement mis en place pour l'ensemble des conseillers municipaux et le secrétariat de mairie.

La séance est levée à 21 heures 52.

à Châtillon-en-Bazois, 13/04/2026,

*Vu le Maire,
Jean-Christophe SAVE*



*Vu le Secrétaire de séance,
Beatrix VERGAERT*



